

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2020

COMPTE RENDU

FINANCES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient pour 2020 les taux de fiscalité de 2019 :

- Taxe foncière : 14,05 %
- Taxe foncière non bâtie : 24,91%
- Taxe d'habitation : 21,82 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et conformément à l'étude de la commission adhoc, vote les subventions 2020 aux associations.

Madame Poissonnet, Monsieur Marcq, Madame Maljean, Monsieur Beldjoudi, Madame Fortier, Monsieur Renard, Monsieur Giro, Madame Protin, Madame Schneider ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils font partie.

Madame l'adjoint aux finances présente le plan d'investissement 2020 et le projet de budget primitif ville 2020, préalablement étudiés lors du débat d'orientation budgétaire.

Le conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le budget primitif ville qui s'équilibre en investissement en dépenses-recettes au montant de 3 389 737,55 € et s'établit en fonctionnement en dépenses à 3 448 638,01 € et en recettes à 4 193 221,66 €.

Monsieur le Maire précise qu'une discussion est actuellement en cours avec ENEDIS et la FDEA portant sur la prise en charge de l'enfouissement de la ligne HTA du quartier des Hauts Mirois. La ville s'engagerait uniquement sur la pose d'une gaine en attente dans le cadre des tranchées ouvertes ancienne Route Royale.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le budget primitif eau-assainissement qui s'établit en dépenses d'investissement à la somme de 749 442,81 € et en recettes à la somme de 814 081,19 € et en dépenses de fonctionnement à la somme de 136 164,35 € et en recettes d'investissement à la somme de 420 961,69 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, il y aura sur le budget eau-assainissement une baisse de l'annuité d'emprunt de 17 623,27 €, ainsi qu'une baisse sur le budget ville en 2020 de 7 382,25 € et en 2021 de 25 110,35 €.

POINTS AJOUTES

- Après avoir entendu l'exposé sur les différents travaux à envisager sur le chemin contigu à la rue de l'église, ainsi que le protocole d'accord qui pourrait être envisagé avec le riverain concerné, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de continuer les recherches sur la nature du chemin contigu à la rue de l'Eglise et charge le cabinet DELALOI de mener ces recherches, quant à la catégorie du dit chemin, ce qui permettrait de déterminer les obligations d'entretien de chacun.

- Cession de terrain : le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention) décide de céder au prix de 2 € le m², une bande de terrain d'environ 370 m², partie de la parcelle AA 145, les frais de bornage et notarié étant à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal à l'unanimité charge Maître BIHIN de la rédaction de l'acte et donne pouvoir de signature au Maire.

SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS

- Dans l'attente de la réalisation de la jonction Mouzon-Remilly pour la Voie Verte, le Conseil Départemental utilisera les chemins communaux existants, de manière alternative à la réalisation du tracé prévu.

- Le Conseil Départemental va prendre en charge le changement des garde-corps le long de la voie verte, qui traverse Mouzon, le coût de l'opération s'élève à 45 000 €.

- Arrivée de Monsieur PATE en tant qu'agent de maîtrise à la date du 1^{er} avril 2020.

- Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal de ses douze années de travail partagé et de l'engagement de chacun.

Séance levée à 22h00

POUR COPIE CONFORME
Le Secrétaire de séance
Philippe MARCQ

Le Maire
Gérard RENWEZ